



BO N°48 du 29 novembre 2019

COMMUNE DE RIDDES

En application de la législation fédérale sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML), la Commune de Riddes soumet à l'enquête publique :

- La modification des itinéraires de voies cyclables

Les plans sont à la disposition des intéressés au bureau communal. Les oppositions ou observations éventuelles à l'encontre de cette requête doivent parvenir, sous pli recommandé, à l'Administration communale, Rue du Village 2, 1908 Riddes, dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Riddes, le 29 novembre 2019

L'Administration communale